

Département des Yvelines

MÉRÉ

La Croix de Rome



**6 TERRAINS À BÂTIR VIABILISÉS
DE 1.100 m² à 1.534 m²**



TEPAC

3 rue de la Louvière - 78120 RAMBOUILLET

Tél : **01.34.57.12.12**

www.tepac.fr

TEPACTER S.A.S. au capital de 1 000 000 Euros. R.C.S. 477 488 597



EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

- . Les constructions devront s'inscrire dans les zones d'implantation prévues au plan de composition d'ensemble du projet (PA4).
- . Les parties de construction comportant des baies devront respecter une distance de 8m avec les limites séparatives.
- . L'emprise au sol des constructions est limitée à 25% de la superficie de la parcelle.
- . Les constructions équipées de toiture à pentes seront limitées à un gabarit de R+1+C sans réhausse (pied droit) au dessus du 1er étage. Leur hauteur est limitée à 6m à l'égoût du toit et 9m au faîtage.
- . La hauteur des constructions équipées d'une toiture terrasse est limitée à 6m50 au sommet de l'acrotère.
- . Les constructions en R+combles auront une pente de toiture comprise entre 35° et 45°.
- . Une place de stationnement fermée est obligatoire.
- . Les gouttières et leurs descentes seront en zinc ou en cuivre.
- . Création d'une association syndicale des colotis.

FRAIS ANNEXES

- . Provision pour dégradation de voirie : 1 000 €.
- . Taxe d'aménagement et de raccordement à l'égoût.
- . Frais de raccordement aux réseaux d'eau potable, d'électricité et de téléphone/fibre.

N° Lot	Superficie	Façade constructible	Emprise au sol maximum autorisée	Prix Euros TTC*
1	1 100 m ²	22,50 m	275 m ²	399 000 €
2	1 157 m ²	23,00 m	289 m ²	vendu
3	1 501 m ²	30,00 m	375 m ²	459 000 €
4	1 534 m ²	21,00 m	383 m ²	vendu
5	1 225 m ²	28,00 m	306 m ²	vendu
6	1 218 m ²	22,00 m	304 m ²	425 000 €

*Frais de notaire et d'enregistrement en sus. Prix susceptibles de modification sans préavis.
Permis d'aménagement PA 78 389 22 Y 0002 obtenu le 20 octobre 2022.



+ de détails sur www.tepac.fr

Document non contractuel